Troisième Année.— Numéro 8 — CINQ CENTIMES — *Vendredi 8 Janvier 1897*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
COMPLÉMENTAIRES

SCRUTIN DU 17 JANVIER 1897

Candidats du Parti Ouvrier

A. LESAFFRE
FILEUR DE COTON
Conseiller Prud'homme
CONSEILLER SORTANT INVALIDÉ

BENJAMIN FRANC
COMPTABLE

BULLETIN DU JOUR

VICTOIRE !

Les élections sénatoriales sont une victoire pour le parti démocratique et la révolution sociale. Le suffrage restreint ne permettait à aucun socialiste collectiviste de parvenir au Sénat l'élément rural étant encore dans son ensemble trop rétrograde et l'influence des villes détruite au profit de celle des campagnes. Néanmoins les succès des radicaux sont des succès pour nous ; la population des campagnes, procédant par évolution, a franchi une étape ; bientôt elle franchira la dernière et acclamera le Parti ouvrier dans ses principes et son programme.

Il semble à première vue que numériquement il n'y a rien de changé ; les 97 sièges renouvelés comprenant avant le vote 62 opportunistes, 14 radicaux et 20 conservateurs, se divisent maintenant en 60 opportunistes, 25 radicaux et 12 conservateurs.

Néanmoins, on pourra constater, aux votes futurs du Sénat, un écart insuffisant pour changer la nature de ses décisions, mais, appréciable tout de même, car, jusqu'à présent, conservateurs et opportunistes, s'étant toujours unis en une fraternelle étreinte pour repousser les réformes démocratiques. Il n'y a pas lieu de distinguer entre eux.

Les élections de dimanche dernier accordent à l'ancienne minorité radicale 11 voix de plus.

Ce qu'il importe de bien mettre en évidence c'est l'échec subi par les libéraux qui, partout, colportaient que le pays ne voulait pas de réformes, qu'il trouvait la Constitution excellente et l'impôt parfait ; ces libéraux, malgré un collège électoral trié sur le volet, ont vu dix de leurs candidats battus par autant de radicaux alors que ces derniers ont perdu un seul siège. Qu'aurait-ce été, si au lieu du suffrage châtré, les élections s'étaient faites au suffrage universel ou que des grandes villes comme Lille, Roubaix, St-Etienne et Bordeaux eussent eu un nombre d'électeurs proportionnel à leur population. Ce n'était pas 13 sièges que la démocratie gagnait, mais cinquante ou soixante.

Parmi les succès remportés les plus importants sont ceux de la Haute Garonne. Constans le vieux forban le cynique fusilleur de Fourmies, reste sur le carreau avec son confrère Hébrard, le directeur du *Temps*, le flibustier renommé de l'opportunisme. Ce double succès constitue une victoire éclatante pour la cause ouvrière.

Il nous était particulièrement pénible de voir siéger au Luxembourg l'être abject et féroce qui avait commandé le feu sur des femmes et des enfants à Fourmies. Il paraissait incroyable que cet éventreur de malheureuses victimes put rester puissant et nous avions vu avec indignation les vieux galeux proposer Constans à la présidence de leur assemblée. La présence d'un tel individu au Sénat faisait douter du peuple lui-même représenté par ses électeurs sénatoriaux de la Haute-Garonne.

Ces derniers l'ont compris : ils ont vomi le fusilleur de Fourmies. Constans est mort politiquement : la vindicte a accompli son œuvre et, parachevant le bon travail, nos amis de Toulouse ont battu Hébrard qui pourra désormais se consacrer tout entier à son journal et au Panama.

Nous dédions ces exécutions au petit roquet Barthou. Les lauriers de Constans l'empêchaient de dormir. Qu'il songe, lui aussi, à la justice immanente !...

P. GALIMANT.

INFORMATIONS
(Par Service Spécial)

INTERIEUR

OUSQU'EST, OUSQU'EST DONC LE MINISTÈRE ?

Paris, 6 janvier.

Que se passe-t-il donc ?

Les ministres avaient décidé de se réunir en conseil mardi matin. Cette réunion n'a pas eu lieu.

Au dernier moment, ils se sont aperçus, par hasard, qu'ils n'étaient à Paris ni les uns ni les autres et qu'ils ne pouvaient se réunir qu'en ordre dispersé ; il y en a même qui s'étaient éloignés exprès pour ne pas être à Paris mardi, ayant estimé dans leur sagesse que le meilleur moyen de ne pas être réunis, quand il doit y avoir conseil des ministres, consiste à se disperser.

Et voilà pourquoi le gouvernement n'est représenté au siège du gouvernement que par trois de ses membres : MM. Barthou, Cochery et Lebon trinité sainte, une trinité d'avant Pâques.

Les huit autres ministres, contrairement à toutes les apparences, ne sont pas en fuite. Ils sont éparpillés, paraît-il, dans le Midi, où ils se délassent aux ovations dont nul ne les menace.

Mais pourquoi cette disparition au lendemain des élections sénatoriales ? Pourquoi tant d'effacement après une prétendue victoire ? Pourquoi ? pourquoi ?

Quoi ! le suffrage restreint ! Le triomphe restreint ! Le gouvernement restreint !

Et pour huit sénateurs que la Droite a perdus, huit ministres s'isolent et refusent d'être consolés.

O ! monsieur de Mackau, que leur avez-vous donc fait pour vous les attacher ainsi ?

LES SCANDALES DE L'INSTRUCTION SECRÈTE

Paris, 6 janvier.

La chambre des mises en accusation a rendu, hier, son arrêt dans l'affaire du crime de la rue des Archives.

Le garçon coiffeur Pélissier est renvoyé en cour d'assises — où il sera défendu par Me Henri Robert — sous l'accusation d'assassinat. Quant à la veuve Choquart, sa maîtresse, un arrêt de non-lieu est intervenu en sa faveur.

Notons que Mme Choquart est détenue préventivement depuis plus de quatre mois et demi, que ce n'est seulement que depuis quinze jours environ qu'elle n'était plus au secret et que son avocat, M. Paul Gaye, pouvait enfin communiquer avec elle.

Une instruction de quatre mois et demi, dont quatre mois de secret, aboutissant à un arrêt de non-lieu de la part de la chambre des mises en accusation ! Combien Mme Choquart doit être innocente ! Combien innocente !...

LETTRE DE FLAISSIÈRES A SES ÉLECTEURS

Marseille, 6 janvier.

Le citoyen Flaissières, maire socialiste de Marseille, candidat aux élections sénatoriales, qui se désista au second tour en faveur de M. Leydet, radical socialiste plus favorisé que lui, vient de remercier les quatre-vingt-dix électeurs qui ont voté pour lui.

« Vous avez voulu, dit il dans sa lettre, affirmer par votre vote, votre adhésion au programme intégral du parti socialiste : le résultat défavorable obtenu par ma candidature ne saurait troubler nos convictions ou atténuer nos espérances, et je suis très fier de crier encore : «Vive la République sociale ! »

L'ASSASSIN DE FOURMIES ET LA RÉACTION

Paris, 6 janvier.

Les journaux modérés prétendent que l'échec de M. Constans est dû à une coalition des socialistes, des radicaux et des réactionnaires. M. Barthou n'a trouvé que ce moyen de pallier l'échec de sa politique dans la Haute-Garonne.

Eh bien ! nous en sommes désolés pour M. Barthou et les journaux modérés, mais ils se trompent ou on les trompe. M. Constans a été jusqu'à la dernière minute soutenu par le parti conservateur. Nous allons en donner la preuve immédiate et formelle. Le journal qui a défendu avec le plus d'acharnement la candidature du saucissonnier, c'est le *Messager de Toulouse*.

Or, le conseil d'administration du *Messager de Toulouse* est composé de messieurs :

Jacques Piou, ancien député ; Le comte Alfred d'Auberjeon ; Charles de Raymond-Cahuzac, ancien préfet ; Constantin Manuel, manufacturier ; Charles Ponthau, notaire honoraire ; *le Baron Reille*, député ; le comte Henri de Villèle ; *le Baron de Bécastel* ; Henri Alibert, avocat ; Henri Mouret, avocat ; Emile Hébrard, propriétaire.

C'est la fine fleur de la plus pure réaction.

Voilà quels sont ceux jusqu'à la fin les souteneurs de Constans. Après cela, c'est véritablement se moquer des gens que d'imputer l'échec de Constans à la réaction.

— On annonce que le vieux forban accepterait la candidature aux prochaines élections législatives de Bordeaux, en remplacement de M. Féret, décédé le jour de l'élection. Que M. Constans essaye !... Le suffrage universel le vomira avec plus de dégoût encore que le suffrage restreint.

ÉTRANGER

L'ESPAGNE ET LA RÉVOLUTION CUBAINE

Paris, 6 janvier.

Il est peut-être permis de se moquer du monde mais l'Espagne passe la mesure, elle nous tient décidément pour trop gobeurs. Exemple ; la dépêche suivante de Madrid :

« Une colonne commandée par le général Luques, qui escortait un convoi, a battu, dans la province de Santa-Clara, une bande de 1,500 insurgés et leur a tué plus de 100 hommes, la colonne a eu 9 tués et 13 blessés. »

A qui le gouvernement espagnol espère-t-il faire croire pareille énormité. S'il fallait en croire les télégrammes officiels espagnols, le nombre des insurgés morts s'élèverait à 775 mille ! près d'un million !...

LES SOCIALISTES TCHÈQUES ET LES TROUBLES

Prague, 6 janvier.

L'interdiction dont a été frappée la réunion des ouvriers sans travail organisée par les socialistes a provoqué des troubles dans l'après-midi d'hier.

Devant la mairie, une collision s'est produite entre les manifestants et les agents de la Sûreté. Un jeune homme a été légèrement blessé d'un coup de sabre.

Quatre arrestations ont été opérées.

BRUIT D'ABDICATION DE LA REINE VICTORIA

Londres, 6 janvier.

La *Westmaster Gazette* constate que, depuis plusieurs semaines, le bruit circule à Londres que la reine Victoria aurait l'intention d'abdiquer, le jour du 60e anniversaire de son avènement, en faveur du prince de Galles. La feuille anglaise affirme avoir reçu à ce sujet des informations très détaillées et venant de source très autorisée.

Néanmoins, la *Gazette* estime que c'est là un événement absolument improbable et qui serait d'ailleurs universellement regretté s'il se produisait.

LA PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS

Washington, 6 janvier.

Le Sénat a adopté le projet de loi de la Chambre qui abolit la peine de mort dans cinquante-cinq cas sur soixante visés par la loi fédérale.

RECRUDESCENCE DE LA PESTE DANS L'INDE

Londres, 6 janvier.

La peste sévit avec une extrême violence à Kuratchi.

A Bombay, la panique augmente. Les fabriques ferment faute de bras.

LES BAFOUILLAGES
DE LA FAMILLE LEROY-BEAULIEU

Il est vraiment regrettable que les ouvriers syndiqués et les militants socialistes ne puissent pas lire l'*Economiste français*, l'organe officiel des Sociétés industrielles et financières à fr. 0,90 le numéro, car ils y trouveraient des choses à la fois les plus instructives et les plus contradictoires à leur sujet.

Ainsi, dans le numéro du 12 décembre dernier, M. Pierre Leroy Beaulieu, frère du souverain pontife de la religion capitaliste, rendant compte de la situation actuelle des Trades-Unions anglaises, a fait un éloge dithyrambique de leur esprit de discipline, de la sagesse et de la fermeté de leurs règlements, et des résultats féconds qu'elles ont obtenues au point de vue de l'augmentation des salaires et de la diminution des heures de travail ; il trouve très bien leur action énergique dans les grèves et il les propose comme exemple aux unions et fédérations syndicales françaises.

Nous voici loin des louanges que ses pareils et lui ont déverné aux industriels français et en parti ulier à M. Rességuier, pour leur courageuse résistance à la tyrannie syndicale ; on se demande s'il ne va pas les gourmander désormais de leur intolérance envers les revendications ouvrières ; aurait-il trouvé son chemin de Damas ? s'est-il laissé intoxiquer le poison socialiste ?

L'action des Trades-Unions anglaises ne peut guère gêner, il est vrai, les sociétés financières et industrielles françaises qui lui sont si chères ; aussi trouve-t-il tout naturel que celles d'Angleterre reconnaissent aux ouvriers le droit au feu et à la chandelle, qu'il serait le premier à refuser ; il est si bon de se mourir libéral quand ça ne vous gêne point. D'ailleurs certaines corporations appartenant aux Trades-Unions ont fini par former une sorte de bourgeoisie ouvrière qui s'entend avec le patronat pour supprimer les manœuvres, ce qui est un bienfait, pour leur concilier les sympathies des partisans de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Si M. Pierre Leroy-Beaulieu approuve l'action syndicale ouvrière à la page 774 quand elle s'exerce de l'autre côté de la Manche, M. Paul, son grand frère, l'excommunie à la page 782, quand elle se produit en France.

En effet, M. Paul raconte, avec sa gravité habituelle, qu'un ouvrier de la Verrerie d'Albi, vient d'écrire à M. Léon de Seilhac, directeur de la Revue Bleue pour se plaindre amèrement des articles 5 à 7 du règlement intérieur qui prévoient : 1° la mise à pied pendant un à huit jours pour tout ouvrier qui provoquerait des querelles ou des rixes, ou porterait atteinte au bon fonctionnement de l'usine par indiscipline, mauvaise volonté ou par des manœuvres ; 2° le renvoi pour celui qui voilerait les outils, le matériel, etc., de la Société.

Naturellement M. Paul Leroy Beaulieu se récrie très fort contre des dispositions aussi draconiennes et il trouve, sans doute, tout naturel qu'on jette la désorganisation dans la verrerie ouvrière et qu'on lui vole ses outils, ses produits et son matériel.

D'ailleurs, le correspondant que la Revue Bleu et l'*Economiste français* possèdent à la Verrerie ouvrière et qui les renseigne si bien, n'est-il pas un de ces.... délicats et honorables personnages que les capitalistes récompensent grassement pour jeter la confusion et le désordre dans les organisations ouvrières ? N'a-t-il pas droit à la plus grande considération, et ne doit-on pas lui laisser toute latitude pour accomplir sa noble mission ?

Vraiment, les administrateurs de la Verrerie ouvrière ont l'esprit bien mal tourné et l'âme bien noire ; au lieu de le contrecarrer ne devraient-ils pas remplacer les articles 5 à 7 du règlement intérieur qui le gênent par un article unique décernant une haute récompense et des félicitations à celui qui mettrait le feu aux quatre coins de la Verrerie d'Albi ou ferait sauter les fours à la dynamite en criant : « A bas la tyrannie syndicale ! Vive Yves Guyot et son patron Paul Leroy-Beaulieu ! »

Ce n'est pas tout, M. George Michel, un des grands vicaires de ce dernier, grand pourfendeur de socialisme devant le Veau d'or, déclare dans l'*Economiste* du 19 décembre que les établissements pénitentiaires pour l'enfance sont des séjours délicieux, de véritables paradis terrestres, qui sont bien supérieurs aux lycées et autres établissements scolaires.

Evidemment, les pères de famille avisés, MM. Leroy-Beaulieu et Georges Michel en tête, feront très bien d'y mettre leurs enfants, surtout si on en confie la direction à ces excellents frères de Cîteaux qui se sont voués avec tant d'ardeur à la *reconstitution morale et physique* des enfants confiés à leurs soins.

Oh ! M. Georges Michel a bien raison de trouver que le gouvernement a été bien coupable et *qu'on ne saurait trop le blâmer* d'avoir mis un frein à un si beau zèle. Hélas ! le conseil général de la Seine, qui contient un certain nombre de ces affreux socialistes parisiens, va probablement songer à M. Robin. Les méthodes d'enseignement de l'ancien *turpide directeur de Cempuis n'est-il pas l'idéal de tous ces gens-là ?*

C'est une abomination et il est grand temps que les opportunistes et les ralliés, en un mot tous les gens bien pensants, s'unissent pour ramener *l'ordre moral*, ou l'on confiera l'éducation de tous nos enfants aux bons frères de Cîteaux en vue de leur reconstitution morale et physique.

Ainsi soit-il !

Ch. BRUNELLIÈRE.

REVUE DE LA PRESSE

CASIMIR DIPLOMATE

La *Petite République* consacre un article aux démarches faites auprès de Casimir-Perier, pour le prier de vouloir bien endosser l'habit d'ambassadeur à Londres, été récemment et laissé sur une chaise par le baron de Courcel.

Cette information, vraisemblablement n'est autre chose qu'un ballon d'essai lancé par un maladroit ami : nul souffle de vent ne l'élèvera dans les airs ; il retombera sur le sol gauchement étant trop lourd.

Envoyer, comme représentant et messager de la France dans l'aristocratique et prude, mais libérale, strictement légale et très parlementaire Angleterre, un roturier que l'on dit volage en ses mœurs, et qui, durant un court passage aux plus hautes fonctions de la République se montra résolument autoritaire, ou bien de l'illégalité, dédaigneux à l'égard du parlementarisme, ce serait vraiment abuser de l'opposition des contraires.

Non, le brutal personnage que l'on imposa quelque temps pour compagnon à Marianne et qu'elle contraignit de s'en aller tout piteux, ferait, chez la pudibonde Victoria, trop inconvenante figure. On n'enverra pas M. Perier remplacer le baron de Courcel à Buckingham Palace.

Ce ne faisant pas, M. Méline aura raison. Mais il aurait bien plus raison encore en ne remplaçant le Courcel par personne autre.

Puisque l'une des grandes ambassades est vacante, qu'on la supprime donc. Quant à celles qui sont occupées, appelez à Paris les titulaires, chargez des magistrats rigoureux et intègres d'examiner leur conduite... et l'on découvrira que tous — à des degrés inégaux peut-être, mais tous — sont coupables envers la patrie française du crime de dénigrement sinon de haute trahison.

***

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Camille Pelletan dit, dans le *Rappel*, à propos des élections sénatoriales :

Ce qui est le plus significatif pour l'avenir, c'est que dans un grand nombre de départements jusqu'ici à peu près acquis aux modérés, là même où l'on est battu, je vois se former des minorités radicales qui disputent le succès à un très faible écart.

Que serait-ce donc si l'on avait consulté le suffrage universel ? Que sera ce quand on le consultera ? Qui ne voit pas que ces grosses minorités du suffrage restreint annoncent dans le suffrage universel des majorités énormes ? Le débat d'un mode de scrutin sur l'autre est facile à calculer. J'en cite un exemple. Les radicaux et les socialistes viennent d'avoir, au scrutin sénatorial, leur première victoire bien marquée.

Or, en 1885 nous avions eu, à quelques voix d'écart, les deux batailles, l'une devant le suffrage restreint, l'autre devant le suffrage universel, toutes deux au scrutin de liste. Que se passait-il lors de la seconde ? Le chiffre des voix radicales était plus du double des voix opportunistes. Et devant le suffrage restreint ? L'opportunisme l'emportait à une forte majorité.

Ainsi, il peut ne point suffire d'avoir les deux tiers des suffrages populaires dans un département pour avoir la majorité dans le bizarre mode de vote combiné par le Luxembourg. Calculez-les donc, les *significations et de nos victoires et de* nos défaites disputées dimanche dernier !

La majorité de M. Méline n'a pas d'illusion à ce sujet. Que va-t-elle faire ? Je l'ignore ; si elle a du goût pour le suicide ce n'est pas moi qui essayerai de l'en dissuader.

***

L'INSTRUCTION SECRÈTE

Henri Rochefort prend prétexte de l'acquittement de M. Dufour, prévenu d'escroquerie et relâché après cinq mois de prison préventive, pour réclamer la suppression de l'instruction secrète.

Le cas de M. Dufour, qui vient d'être acquitté par la onzième chambre correctionnelle de la Seine, est vraiment lugubre. Directeur d'une société fondée pour le développement de la viticulture algérienne, il avait été incarcéré sur une dénonciation qu'on n'avait naturellement pas prise la peine de vérifier ; car, en France, on arrête d'abord et on vérifie après.

Rien n'eût été plus facile à l'avocat de M. Dufour que d'établir que son client était victime de jalousies de concurrents évincés dans une affaire de concession à Bornéo ; mais, dans un pays où les plus importants secrets sont si mal gardés, celui de l'instruction est seul considéré *comme inviolable*. Quand un inculpé est livré à son instructeur celui-ci l'accapare jalousement pour lui et ne permet à personne d'essayer de l'arracher de ses mains.

Seulement, comme un juge a parfois soixante affaires sur les bras, les malheureux prévenus dont le dossier n'est pas toujours complet ou dont les premières explications ne sont pas dénuées de quelque obscurité, est renvoyé dans sa cellule, en attendant qu'une clarté subite inonde le cerveau du magistrat.

Si le détenu avait eu la faculté de se rendre chez ce dernier, assisté d'un défenseur qui sût où aller chercher les pièces nécessaires à la manifestation de l'innocence de son client, celui-ci aurait vu sa captivité dite préventive arrêtée dès trois quarts. Mais le juge d'instruction repousse invariablement toute intervention étrangère. Il n'admet pas que l'on s'immisce dans les tête-à-tête qu'il organise entre lui et l'innocent dont il cherche obstinément à faire un coupable.

Puisque le Sénat, renouvelé ou non, aime à s'intituler « réformateur », il aurait là une magnifique occasion de prendre l'initiative d'une réforme qui, d'ailleurs, a été reconnue indispensable dans tous les pays libres, comme par exemple l'Angleterre et la Suisse.

Mais le vieux Bérenger, qui fait poursuivre Willette pour un dessin ou un sénateur est seul capable de découvrir des choses hideuses, se gardera bien de réclamer l'abolition de ce secret qui fait de l'instruction une succursale des chambres de torture les plus moyenâgeuses.

***

POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE

M. Tony Revillon, dans le *Radical*, reproche au ministère Méline de ne pas tenir le Parlement au courant de sa politique extérieure, il conclut ainsi :

On annonce qu'il se prépare de grandes choses, ou du moins des choses d'une importance capitale pour la France. Quelles choses ? Demandez à la Russie dont nous sommes les serviteurs. Peut-être on massacrera de nouveau en Orient. Nous laisserons massacrer, l'intégrité de l'Empire ottoman étant nécessaire à l'équilibre européen.

Cette marche d'une nation dans les ténèbres, quand cette nation s'appelle la France et qu'elle croit avoir repris sa place en Europe, est le défi le plus insolent que puisse porter à un peuple libre un gouvernement indigne de lui.

***

MOT DE LA FIN

De la *Lanterne* :

Le médecin-major prescrit à Bridoux, récemment arrivé au régiment, un bain de pieds à la farine de moutarde.

Bridoux se met à rouler des yeux effarés :

— Ah ça ! champin, as tu peur que la moutarde ne te pique ?

— Pardon, major, c'est pas la moutarde qui m'effraye.... c'est l'idée du bain de pieds qui me fait un drôle d'effet.

Çà & Là

LES BOURREAUX ESPAGNOLS

Le gouvernement catholique de la très-sainte Espagne, donne en ce moment le spectacle de toutes les turpitudes et de toutes les sauvageries.

Quand on lit le récit de ces abominables tortures auxquelles ont été soumis les prisonniers de Barcelone et de Montjuich par des juges militaires affolés, on se croit transporté à la fin du quinzième siècle, à l'époque où Torquemada opérait.

Le 7 juin dernier, une bombe, lancée par une main inconnue, éclatait à Barcelone et blessait quelques personnes qui suivaient une procession. On ne trouva pas le coupable, mais on profita de l'occasion pour arrêter trois cent quatre vingt citoyens qui passaient pour anarchistes, socialistes ou républicains.

Rien ne les accusait, mais on voulait quand même leur arracher des aveux, afin de faire croire à l'existence d'un complot dans ce but, on exhuma toutes les vieilles tortures du moyen âge et l'on en inventa même de nouvelles.

Se transformant en bourreaux et en tortionnaires, les juges militaires chargés de l'instruction se livrèrent sur les prisonniers à toutes ces violences et à toutes ces cruautés qui germent si naturellement dans des cervelles monarchiques et cléricales. La fustigation, la privation de sommeil, la marche obligatoire jour et nuit, l'alimentation exclusivement salée et jointe à la privation absolue de boisson, tous ces moyens barbares ne suffisant pas pour vaincre la résistance des accusés, on leur arracha les ongles, on leur tordit les membres, on leur taillada les lèvres, on les battit et on leur emprisonna la tête dans des casques reliés à une pile électrique.

Beaucoup ne se laissèrent pas abêtir ; mais quelques-uns, cédant à ces horribles traitements, firent des aveux dictés par les juges et accusèrent leurs camarades. Huit de ces malheureux ont été condamnés à mort et les autres à diverses peines.

C'est ainsi qu'en Espagne s'exerce ce qu'on appelle la justice, et l'Europe impassible contemple toutes ces horreurs sans faire entendre la moindre protestation.

Puisque les gouvernements européens, républicains ou monarchiques, se font, par leur silence, les complices de la régence espagnole, qui devrait être mise au ban des nations il appartient à tous les citoyens, indépendants d'élever la voix en faveur des martyrs de Barcelone et de Monjuich.

S'il plaît aux gouvernements européens de se déshonorer en s'abstenant d'arrêter, par leur intervention, les sauvageries espagnoles les peuples ont le devoir de repousser toute solidarité avec leurs gouvernements et de parler haut au nom de la raison, de la justice et de l'humanité.

CHRONIQUE

LE PRIX D'UNE GIFLE

XIIe Chambre correctionnelle

LE PRÉSIDENT (*à La Brige qui fait sa déposition*). — Oui enfin, vous avez reçu une calotte. Où cela ?

LA BRIGE. — Mais... en pleine figure.

LE PRÉSIDENT *hausse les épaules*. — Tâchez donc de comprendre ce qu'on vous dit. Je vous demande en quel lieu et non en quel endroit.

LA BRIGE. — Ah ! pardon ! Au café de Suède. C'était mardi soir ; M. Bout, avec qui j'avais lié connaissance quelques jours auparavant en lui passant les allumettes, me proposa de faire un piquet. J'acceptai, nous tirâmes les places...

LE PRÉSIDENT. — Faites-nous grâce de tous ces détails le tribunal a autre chose à faire qu'à écouter ces niaiseries.

LA BRIGE. — C'est juste. Nous nous mîmes donc à jouer au piquet et je gagnai six parties de suite. Comme, au début de la septième, j'annonçais un quatre-vingt-dix : « Vous avez une chance insolente, me dit froidement M. Bout ; or, je n'ai jamais supporté les insolences de qui que ce soit. Voici une claque. » Et là dessus cette brute m'envoya un soufflet...

L'AVOCAT DE M. BOUT. Le témoin vient d'user d'un terme que je ne saurais laisser passer : il a dit « Brute ! » (*avec dégoût*) J'ignore dans quel milieu a été élevé M. La Brige et je préfère ne pas le savoir. Mais mon client vient d'être injurié publiquement ; s'il n'obtient à l'instant même la rétractation à laquelle il a droit, je dépose en son nom, contre M. La Brige, une plainte reconventionnelle et je demande 500 fr de dommages et intérêts.

LA BRIGE (*effaré*). — 500 fr. !... Je retire « Brute ». Ce galant homme m'envoya donc un soufflet qu'on dut entendre de Vaugirard.

LE PRÉSIDENT. — Et c'est tout ?

LA BRIGE. — Mon Dieu oui, c'est tout.

LE PRÉSIDENT (*à mi-voix*). — Ce n'est pas bien grave. — Monsieur le substitut ?

LE SUBSTITUT. — Je m'en rapporte à la sagesse du tribunal.

LE PRÉSIDENT. — Maître, vous avez la parole.

(L'avocat de M. Bout se lève. Il prouve comme deux et deux font quatre que son client est l'homme le plus doux et le plus inoffensif du *monde, que non seulement il n'a pas donné* le soufflet, mais que même, c'est lui qui l'a reçu. En revanche il fournit sur La Brige de déplorables renseignements. La Brige passe sa vie au café, joue continuellement aux cartes, et, chose étrange, gagne toujours !!! L'orateur croit se rappeler, d'ailleurs, qu'en 1877, La Brige a passé devant la Cour d'assises pour détournement de mineure. Indignation de l'auditoire, qui murmure contre La Brige, qui se lève et qui crie : c'est une infamie !)

LE PRÉSIDENT. — Taisez-vous. Si vous interrompez la plaidoirie, je vous ferai mettre à la porte.

(L'avocat termine. Il conclut à l'acquittement pur et simple de M. Bout, lequel est condamné à 16 fr. d'amende.)

LA BRIGE — Combien ?

LE PRÉSIDENT. — 16 fr.

LA BRIGE. — 16 fr. ! 16 fr. ! Voilà un drôle qui m'a frappé sans motif, déshonoré devant tout le monde, et il en est quitte pour 16 fr.

LE PRÉSIDENT. — Ah ! vous allez vous taire, n'est-ce pas ?

LA BRIGE (*qui se monte*). — En Angleterre...

LE PRÉSIDENT. — L'Angleterre n'a rien à voir là dedans ; laissez-nous tranquilles, c'est jugé.

LA BRIGE (*qui s'emballe*). — Il est joli, le jugement.

LE PRÉSIDENT. — Plaît-il ?

LA BRIGE (*entre ses dents*). — Une muflerie, voilà tout. Oui, une muflerie, c'est mon opinion. (*Il prend son chapeau et se dispose à sortir*).

LE PRÉSIDENT. — Gardes ! emparez-vous de cet homme. (*La Brige est saisi au collet et amené au banc des prévenus*).

LE PRÉSIDENT. — Maintenez-vous vos paroles ?

LA BRIGE. — Oui, certes ! Comme un gros mot, au prorata d'une calotte, ne doit guère coûter plus de 2 fr. 75, je serais bien bête de faire des platitudes. Je préfère y aller de mes 55 sous.

LE SUBSTITUT (*avec une douceur souriante*). — Je requiers l'application de la peine.

LE PRÉSIDENT. — Parfaitement. (*Il consulte ses deux assesseurs, puis prononce*) :

« Le tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi ;

» Attendu que, le présent jour, La Brige a qualifié de « mufles » les magistrats siégeant en audience publique, à la onzième chambre correctionnelle, près le tribunal de première instance à Paris ;

» Attendu que ce propos, tenu solennel, à haute et intelligible voix, puis maintenu, constitue un grave attentat au caractère et à la dignité de ces personnages ;

» Qu'il constitue le délit prévu et puni par la loi, d'outrages à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions ;

» Par ce motif ;

» Faisant application de l'article 222 du Code pénal ainsi conçu : « Lorsque des magistrats de l'ordre judiciaire auront reçu dans l'exercice de leurs fonctions quelque outrage par parole celui qui les aura outragés sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans.

» Si l'outrage a eu lieu à l'audience, l'emprisonnement sera de deux ans à cinq ans » ;

(*D'une voix éclatante*) :